

PAROISSE NOTRE DAME DE LA MER EN PAYS FOUESNANTAIS

DEMANDE DE MESSE POUR LES DEFUNTS

Le 1^{er} novembre, nous fêtons les saints et les saintes qui peuplent le ciel de Dieu.

Le 2 novembre, nous faisons mémoire de celles et ceux de nos familles, de nos proches qui ont rejoint la maison de Dieu. Faire dire des messes à l'intention des défunts est un geste d'amitié et d'affection qui permet de dire à celui ou celle qui est parti :

« *Que Dieu t'accompagne dans ta nouvelle demeure, et, là où tu es, ne nous oublie pas !* »

En sollicitant la prière de toute l'Eglise, nous réaffirmons les liens qui nous unissent à tous nos défunts dans la communion des saints. Offrir une messe est un acte de foi en la puissance du sacrifice du Christ sur la croix et en la prière de l'Eglise.

Vous souhaitez faire célébrer des messes pour vos défunts ? Inscrivez sur cette feuille le nombre de messes, ainsi que vos intentions. Toutes les messes seront célébrées.

NOMBRE DE MESSES : (l'offrande est de 22 euros dans notre paroisse)

A L'INTENTION DE :

*Imprimer et envoyer ce document avec la somme nécessaire en chèque à
Maison paroissiale de Fouesnant, 4 place de l'église, 29170 Fouesnant*

Merci